



Les

« lettrines à figure »

*Septième partie*

L'AN DE GRACE MIL QUATRE

Cent quatre vingt et quatre Et le quinze jour  
 Four du mois de may d'aujour d'hui de son  
 notaire local et proutin en court luy furent  
 presens ceuues lettres de son du Roy mesme  
 en de sa chancellerie obtenues et impetrees par la  
 partie de Monsieur de Montmorin. L'ordonne es d'ors en son  
 et en son mesme des Requies de l'Hotel du Roy  
 mesme proutin de son saint pere le  
 pape pour commandement d'apporter quoy  
 d'apporter de l'ordonne de son dit comte et aussi  
 des ordonnees de pignerolles et villefranc en luy  
 de l'ordonne Et d'apporter de l'ordonne en luy  
 de l'ordonne membre d'un habitable d'un  
 proutin d'apporter Et de son comte  
 Ensemble l'ordonne en l'ordonne d'apporter  
 par l'ordonne de Montmorin et son dit comte  
 aussi obtenues de Monsieur de Montmorin  
 en son luy dit comte de pignerolles de par  
 le Roy mesme seigneur en luy dit comte  
 qui ont luy dit comte et proutin en luy dit comte

du terrier

de Pigerolles



# Vous avez dit « terrier » ...

Le terrier de Pigerolles est un registre manuscrit, rédigé en français et daté de 1484-1485. Il est conservé aux Archives départementales de la Creuse sous la cote H 684.

Un registre « terrier » (littéralement « registre de terres ») est un document notarié dans lequel sont consignés les prérogatives d'un seigneur laïc ou religieux, la description des biens relevant de la seigneurie concernée ainsi que le montant des impositions basées sur les mesures locales. Les terriers représentent une source irremplaçable pour la connaissance de la société d'Ancien Régime : ces documents faisant état autant de l'organisation foncière que des structures sociales, véritables outils de gestion fiscale, juridique et domaniale nous permettent d'appréhender les rapports entre seigneurs et paysans, ainsi que les droits et devoirs de chacun. Héritier des polyptyques carolingiens et des censiers du XI<sup>e</sup> siècle, le terrier présente la même finalité que le cadastre au XIX<sup>e</sup> siècle : s'assurer que les impôts soient payés !

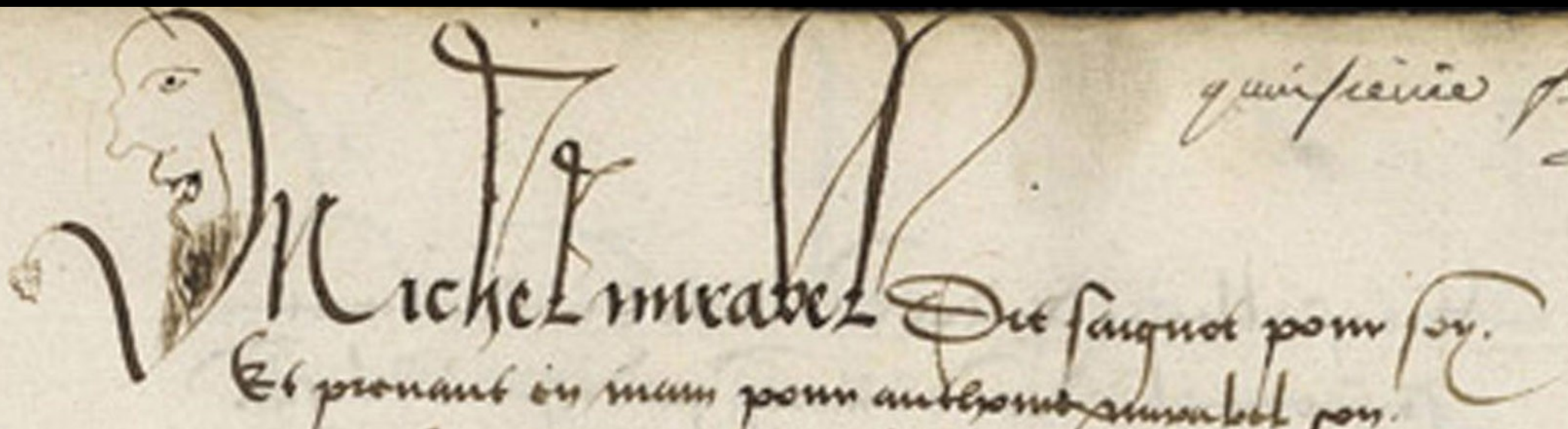
Les premiers terriers apparaissent au XV<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de réorganisation générale suite aux destructions de la Guerre de Cent ans. Avec le terrier des Charités de Felletin (1447-1512) (Arch. dép. Creuse 6HDépôt 10), celui de Pigerolles est l'un des plus anciens parvenus jusqu'à nous.

# ... et « lettrines à figure » ?

Ce registre est rédigé par la main de Jean Berton, notaire royal. Il apparaît que le rédacteur est aussi dessinateur à ses heures ; ainsi, ce terrier présente la particularité de renfermer trois représentations de figures humaines qui ne vont pas sans rappeler les « grotesques », style d'ornement découvert à la Renaissance, depuis passé de l'art pictural au langage courant. Dans le cas présent ces figures grossièrement esquissées sont positionnées contre la première lettre du nom des individus concernés, apparaissant en début de reconnaissances. L'intérêt d'ordre historique de ce terrier est accru par la rareté de ces dessins.

Le prieuré-cure de Pigerolles était une annexe du prieuré bénédictin conventuel Saint-Robert de Port-Dieu, lequel dépendait de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Le terrier de 1484-1485 contient les reconnaissances des tenanciers travaillant les terres relevant du prieuré ; celles-ci s'étendent alors sur plusieurs paroisses du sud de la Haute-Marche et du nord du Bas-Limousin.





Michel meavez Die saignot pour soy.  
Et prenant en main pour autrui semblable soy.

Arch. dép. Creuse H 684

Le premier se nomme *Michel Mirabel* dit *Saignot*, tenancier du bourg de Pigerolles et d'une partie des Soliers, paroisse de Gioux : « [...] dudit lieu et villaige de Pigeyrois [...] Item plus la quarte partie de la moitié du lieu et tènement dudit lieu des Soliers assis et scitué en la paroisse de Gioz [...] ».

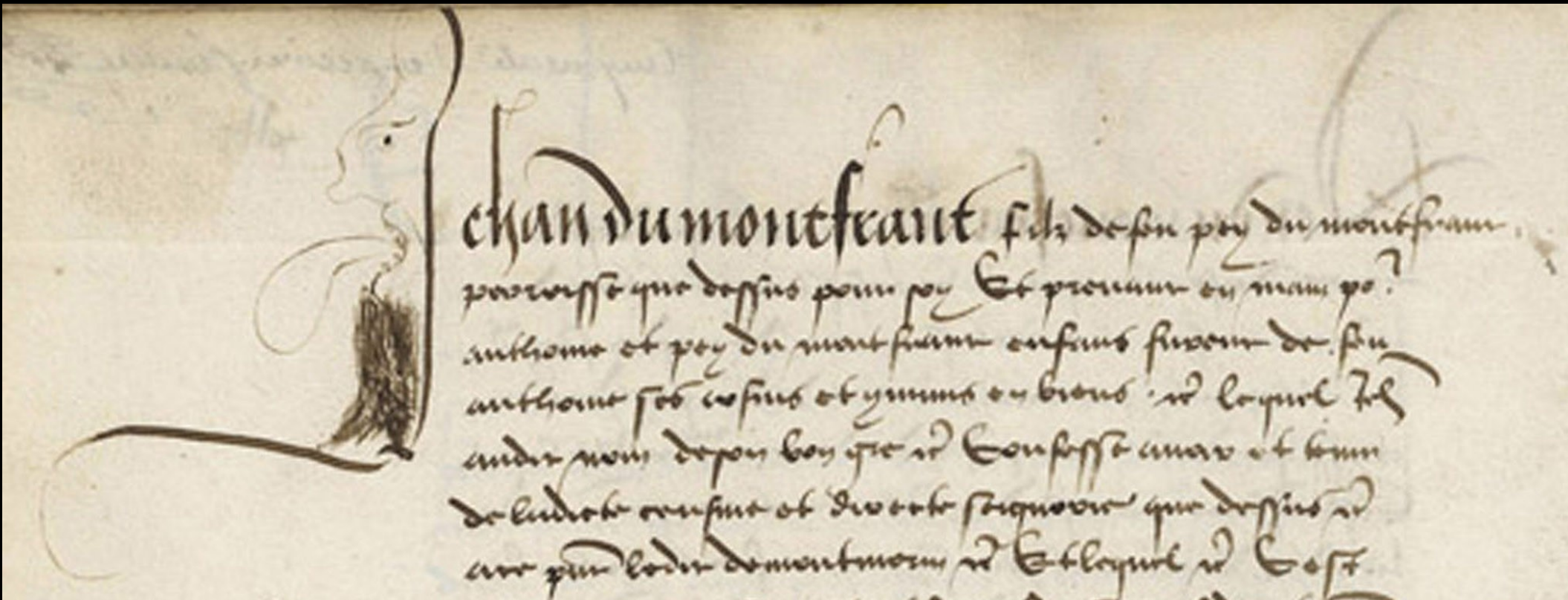
L'expression du visage semble traduire une personnalité éveillée. On remarque la représentation d'une feuille à l'extrémité de la lettre M.



Arch. dép. Creuse H 684

La seconde figure humaine de ce terrier est accolée au nom de *Maltot de la Cladelle* (Martial de la Clidelle, village disparu), habitant à Chissac, paroisse de Gioux ; le dit *Maltot* est imposé en raison de « [...] *la moitié par indivis du lieu, mas et tènement appelé de Lalit, scitué en ladicte paroisse de Gioz* [...] ».

Les traits de ce visage suggèrent un homme calme, voire fin et rusé.



Arch. dép. Creuse H 684

La troisième représentation humaine est celle d'un tenancier répondant au nom de *Jehan du Montfrant fils de feu Pey* (Jean du Montfranc, fils de feu Pierre). On perçoit nettement la dimension chimérique et caricaturale inspirée par le personnage au dessinateur, et que celui-ci a voulu laisser à la postérité.

A notre connaissance, ces visages de paysans du XV<sup>e</sup> siècle sont les plus anciennes représentations de paroissiens de Pigerolles, Gioux et la Nouaille.